

Remboursement
Sécurité sociale

Remboursement
Intériale

Total

FRAIS MEDICAUX			
Consultations / visites généralistes	70%	30%	100%
Consultations / visites spécialistes	70%	30%	100%
Analyses et examens de laboratoire	60% ou 70%	40% ou 30%	100%
Auxiliaires médicaux (yc sage-femme)	60% ou 70%	40% ou 30%	100%
Actes de radiologie	70%	30%	100%
Transport	65%	35%	100%
PHARMACIE			
Vignettes blanches	65%	35%	100%
Vignettes bleues	30%	70%	100%
APPAREILLAGE			
Appareillage / orthopédie	60 % ou 100 %	90 % ou 50 %	150%
Prothèse auditive, mammaire et capillaire	60 % ou 100 %	90 % ou 50 %	150%
HOSPITALISATION			
Frais de séjour	80% ou 100%	0 ou 20%	100%
Honoraires médicaux et chirurgicaux	80% ou 100%	0 ou 20%	100%
Chambre particulière	-	40 € /jour	
Forfait journalier hospitalier	-	18 €	18 €
Forfait journalier psychiatrique	-	13,50 €	13,50 €
Frais d'accompagnement	-	20 € /jour	
DENTAIRE			
Soins dentaires	70%	30%	100%
Prothèses dentaires prises en charge par la SS	70%	80%	150%
Orthodontie prise en charge par la SS	70% ou 100%	80% ou 110%	180%
Orthodontie non prise en charge par la SS	-	80%	80%
Implantologie (yc prothèses dentaires sur implant)	-	200 € /an	
OPTIQUE			
Montures	60%	40% + 50 € /an	100% + 50 € /an
Verres	60%	40% + 90 € /an	100% + 90 € /an
Lentilles acceptées par la SS	60%	40% + 100 € /an	100% + 100 € /an
Lentilles refusées par la SS	-	100 € /an	
Chirurgie de l'œil	-	100 € /œil /an	
MATERNITE			
Amniocentèse	-	65 € /acte	
Caryotype foetal	-	120 € /acte	
Péridurale	-	80 € /acte	
Bilan acoustique du nouveau né non pris en charge par la SS	-	23 € /acte	
CURES THERMALES			
Honoraires médicaux	70% ou 100%	30% ou 0%	100%
Frais hydrothermaux	65% ou 100%	35% ou 0%	100%
Frais d'hébergement et de transport pris en charge par la SS	65% ou 100%	35% ou 0%	100%
PREVENTION			
Détartrage complet une fois par an	70%	30%	100%
Vaccins pris en charge par la SS	65%	35%	100%
Vaccins non pris en charge par la SS	-	15 € /acte	
Ostéodensitométrie prise en charge par la SS (sur facture)	70%	30% + 30 € /acte	100% + 30 € /acte
Actes de prévention prévus par l'arrêté du 8 juin 2006 article R871-2	65%	35%	100%
AUTRE			
Assistance à domicile 7j/7 24h/24 (IMA)	-	Oui	
Forfait pour tout acte clinique de plus de 120€	-	18 €	18 €

Les remboursements sont exprimés en % du tarif de base de la sécurité sociale